



Le public Primo-Arrivants Contrat d'Intégration Républicaine CIR PA CIR*1 2020

En France, chaque année, environ 100 000 ressortissants étrangers signent un CIR et les Bénéficiaires d'une protection internationale BPI représentent à peu près **25% de ces signataires** (Chiffres ministère de l'intérieur janvier 2019)

En Auvergne-Rhône-Alpes, 6750 CIR ont été signés en 2020. Le département de la **Haute-Savoie** reste le **3ème** département après le Rhône et l'Isère **d'accueil du public PA CIR - 955 CIR ont été signés dont 143 - 15% sont des BPI** (chiffres DT OFII 2020 Grenoble, Lyon, Auvergne)

Lors de l'évaluation initiale à l'Office Français Immigration Intégration **OFII** : **42%** des personnes ont bénéficié d'un parcours de formation linguistique obligatoire **pour atteindre le niveau A1 du CECRL*2,**

58% ont eu une **attestation de Dispense de Formation Linguistique qui atteste le A1.1 du CECRL*3**

1.1 Lieux de résidence dans le 74

Bassin emploi/formation	CIR Signé	%
Anney Usses et Bornes	336	35%
Faucigny Mont Blanc	223	23,5%
Genevois	319	33,5%
Chablais	77	8%
TOTAL 74	955	100%

1.2 Niveaux scolaires dans la langue maternelle

Niveau scolaire	74	ARA
Non scolarisé - Primaire - Sans diplôme	12%	18%
Secondaire - Diplôme national du brevet	3%	4%
Secondaire –Sans diplôme – secondaire CAP / BEP	31%	29%
Secondaire - Bac général, technologique, professionnel	18%	13%
Supérieur – Sans Diplôme - BAC+2 (DUT ; BTS ; DEUG...), +3, +4 et plus	36%	36%

Les 2/3 des primo-arrivants CIR résident dans les bassins « emploi/formation » d'Annecy-Usses Bornes et du Genevois.

Globalement, la population PA CIR accueillie dans le 74 **est plus qualifiée** qu'au niveau régional (**54% ont le niveau Bac et +** contre **49%** en ARA)

On note cependant 12% des PA CIR 74 accueillis en 2020 ne maîtrisent pas les savoirs de base dans leur langue maternelle :

- **5%** n'ont jamais été scolarisés (alphabétisation) ;
- **7%** ont un niveau primaire ;
- **3%** ont un niveau collège qui correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire en France (Diplôme National Brevet).

*1 – Définition du public Primo-Arrivant CIR : Ressortissants de pays tiers (hors CEE), signataires depuis moins de 5 ans du Contrat d'Accueil de d'Intégration CAI ou Contrat d'Intégration Républicaine CIR (loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France). Les publics cibles incluent les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire signataires).

Les premières régions de résidence des signataires PA CIR sont l'Ile-de-France (39 %), Auvergne-Rhône-Alpes (10 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (7 %). 56 % des signataires sont issus de l'immigration familiale et 25,5 % sont des bénéficiaires de la protection internationale. 47,3 % des signataires ont bénéficié d'une formation linguistique. Sources : OFII – données au 20 février 2019

*2 - Le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues - CECRL**: est un document publié par le conseil de l'Europe en 2001, qui définit les niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans différents domaines de compétences. Il détermine 6 niveaux : A1 et A2, B1 et, B2, C1 et C2.

- La Formation Linguistique visant le niveau A1 est obligatoire pour les signataires du CIR* ayant un niveau linguistique inférieur au niveau A1 du CECRL lors de l'évaluation initiale.

Consulter la fiche CRIA 74 : <http://parlera.fr/wp/wp-content/uploads/2019/04/Le-CIR-r%C3%A9nov%C3%A9-2019-2.pdf>

Télécharger le CECRL : <https://rm.coe.int/16802fc3a8>

Télécharger la grille synthétique des premiers niveaux de langue (du A1.1 au B2) : http://parlera.fr/wp/wp-content/uploads/2019/06/FR_2019_Grille-synth%C3%A9tique-1ers-niveaux-du-CECRL-A-B.pdf

*3 – **L'Attestation de Dispense de Formation Linguistique** atteste que le niveau A1 du CECRL est acquis